

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX  
4532 A 4538 AVENUE DU PARC

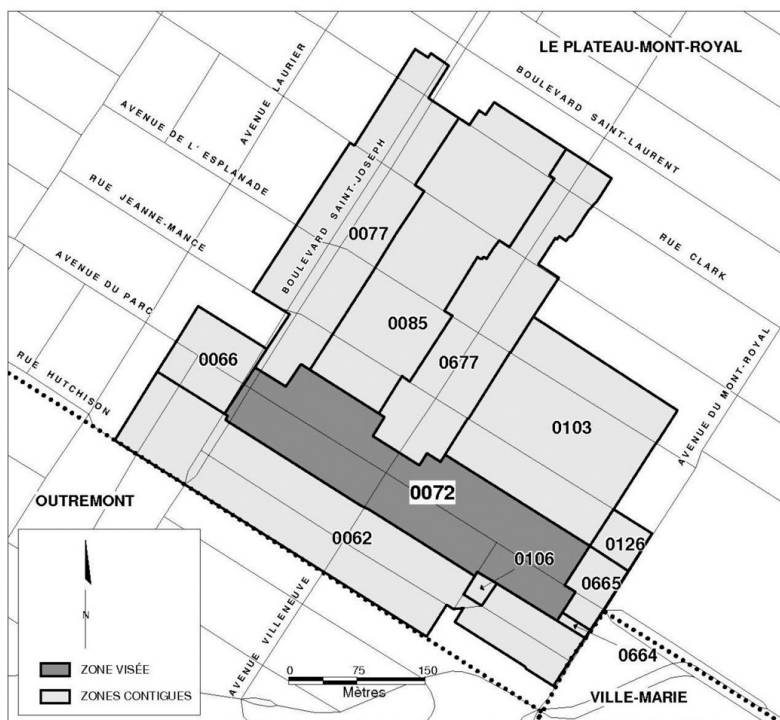
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA14 25 0405 du 6 octobre 2014, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé aux 4532 à 4538, avenue du Parc.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 28 octobre 2014, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant situé aux 4532 à 4538, avenue du Parc et la construction d'un bâtiment de quatre étages accueillant un commerce au rez-de-chaussée et 3 logements aux étages, et ce, en dérogation des règles d'insertion prévues à l'article 19 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), les bâtiments voisins ayant respectivement 2 et 3 étages.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 9 octobre 2014

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx